

Séance publique du mardi 10 avril 2018

L'an deux mille dix-huit et le mardi dix du mois d'avril à dix-heures trente, s'est tenue une séance publique ordinaire du conseil municipal, dont il avait été opéré à la convocation de ses membres et à l'affichage public à la porte de l'Hôtel de Ville dès le trois du mois d'avril, David BLANCHARD étant élu secrétaire de séance.

Étaient présents : Alain VIDAL, Colette SUBIRATS, Bernard VIDAL, Claude BIBAL, Serge ALLIE, Ghislaine SABORIT, Hélène FORNER, Nicole SEGUIER, David BLANCHARD, André GENNA, Sabrina VICENS, (onze présents).

Excusé(s) ayant donné procuration : Pascal MUSENGER à Claude BIBAL, Philippe FERRAGNE à David BLANCHARD, Céline MULET à Nicole SEGUIER, Syndie MAURAN-BRACCHI à Serge ALLIE (quatre procurations)

Absent(s) : Thierry BONNAFE, Coralie MINARRO, Laurent GIBERT, Julie JEANJEAN (quatre absents)

Compte-rendu

Le procès verbal de la séance du 20 mars 2018 est approuvée à l'unanimité.

Une minute de silence est observée en hommage aux victimes des attentats à Trèbes et Carcassonne.

Délibérations

I. Compte de gestion 2017 – Délibération n° 2696

Le Conseil approuve le compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par le comptable public.

Approuvé à l'unanimité

II. Compte administratif 2017 – Délibération n° 2697

Le Conseil approuve le compte administratif de l'exercice 2017, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Fonctionnement	
Dépenses réalisées	2 203 203,79 €
Recettes réalisées	2 386 016,06 €
Résultat de l'exercice 2017	+ 182 812,27
Résultats antérieurs reportés	+ 191 564,82
Résultat	+ 374 377,09 €
Investissement	
Dépenses réalisées	646 423,56 €
Recettes réalisées	653 008,76 €
Résultat de l'exercice 2017	+ 6 585,20 €
Report de l'exercice 2016	- 28 038,48 €
Solde d'exécution d'investissement	- 21 453,28 €
Restes à réaliser 2017	Dépenses : 303 628,00 €
	Recettes : 103 012,00 €
Solde des restes à réaliser	- 200 616,00 €
Résultat	- 222 069, 28 €
Résultat total cumulé	+ 152 307,81 €

Approuvé à l'unanimité

III. **Affectation du résultat – Délibération n° 2698**

Le Conseil décide l'affectation du résultat de l'exercice 2017 comme suit :

Constant un résultat de + 374 377,09€, le Conseil décide, après couverture du besoin de financement (222 069,28€) d'affecter l'excédent restant (152 307,81€) en section de fonctionnement du budget 2018.

Approuvé à l'unanimité moins deux abstentions (André GENNA et Sabrina VICENS)

IV. **Taux de fiscalité 2018 – Délibération n° 2699**

Le Conseil détermine les taux d'imposition 2018 comme suit :

Taxe d'Habitation : 17,94 %

Taxe Foncier Bâti : 21,22 %

Taxe Foncier Non Bâti : 99,39 %

Approuvé à l'unanimité

V. **Budget primitif 2018 – Délibération n° 2700**

Le Conseil vote le budget primitif 2018 comme suit :

En section de **fonctionnement**, les chapitres suivants en **dépenses** :

Chap	Libellé	Proposition	Vote exprimé
011	Charges à caractère général	563 000,00	Adopté à la majorité (2 voix contre : A. GENNA et S. VICENS)
012	Charges de personnel	1 355 700,00	Adopté à la majorité (2 voix contre : A. GENNA et S. VICENS)
65	Autres charges de gestion courante	238 000,00	Adopté à la majorité (2 voix contre : A. GENNA et S. VICENS)
Total des dépenses de gestion des services		2 156 700,00	
66	Charges financières	87 000,00	Adopté à la majorité (2 voix contre : A. GENNA et S. VICENS)
67	Charges exceptionnelles	12 000,00	Adopté à la majorité (2 voix contre : A. GENNA et S. VICENS)
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 255 700,00	
023	Virement à la section d'investissement	143 780,81	Adopté à la majorité (2 voix contre : A. GENNA et S. VICENS)
042	Opération d'ordre entre section	22 371,00	Adopté à la majorité (2 voix contre : A. GENNA et S. VICENS)
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		166 151,81	
TOTAL		2 421 851,81	

En section de **fonctionnement**, les chapitres suivants en **recettes** :

Chap	Libellé	Proposition	Vote exprimé
013	Atténuation de charges	59 000,00	Adopté à l'unanimité
70	Produits des services	316 600,00	Adopté à l'unanimité
73	Impôts et taxes	1 380 300,00	Adopté à l'unanimité
74	Dotations et participations	377 944,00	Adopté à l'unanimité
75	Autres produits de gestion courante	66 700,00	Adopté à l'unanimité
Total des recettes de gestion des services		2 200 544,00	
77	Produits exceptionnels	4 000,00	Adopté à l'unanimité
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 204 544,00	
042	Opérations d'ordre entre section	65 000,00	Adopté à l'unanimité
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		65 000,00	
TOTAL		2 269 544,00	

Résultat reporté : + 152 307,81

TOTAL des recettes de fonctionnement cumulées : 2 421 851,81

En section d'**investissement**, les opérations suivantes :

N°	Libellé	Proposition		Vote exprimé
918	CAMPING	Dépenses	44 380,00	Adopté à l'unanimité
		Recettes	-	
923	COLLEGE/MEDIATHEQUE	Dépenses	2 000,00	Adopté à l'unanimité
		Recettes	-	
925	ECOLES	Dépenses	26 700,00	Adopté à l'unanimité
		Recettes	-	
926	ELECTRIFICATION	Dépenses	10 699,00	Adopté à l'unanimité
		Recettes	-	
928	PLAN DE CIRCULATION ET SOL	Dépenses	-	Adopté à l'unanimité
		Recettes	15 706,00	
937	ACCESSIBILITE	Dépenses	36 544,00	Adopté à l'unanimité
		Recettes	6 820,00	
941	IRRIGATION	Dépenses	40 000,00	Adopté à l'unanimité
		Recettes	32 000,00	
998	NON AFFECTE	Dépenses	91 254,81	Adopté à l'unanimité
		Recettes	-	
TOTAL		Dépenses	251 577,81	
		Recettes	54 526,00	

les chapitres suivants en **dépenses** :

Chap	Libellé	Proposition	Vote exprimé
16	Remboursement d'emprunts	95 000,00	Adopté à l'unanimité
Total des dépenses réelles d'investissement		346 577,81	
040	Opérations d'ordre entre sections	65 000,00	Adopté à l'unanimité
TOTAL			

Restes à réaliser 2017 : 303 628,00

Solde d'exécution reporté (001) : 21 453,28

TOTAL des dépenses d'investissement cumulées : 736 659,09

En section d'**investissement**, les chapitres suivants en **recettes** :

Chap	Libellé	Proposition	Vote exprimé
10	Dotations	44 200,00	Adopté à l'unanimité
Dont 1068	Excédent de fonctionnement	222 069,28	
024	Cessions d'immobilisations	146 700,00	Adopté à l'unanimité
Total des recettes réelles d'investissement		467 495,28	
021	Virement de la section de fonctionnement	143 780,81	Adopté à l'unanimité
028	Opérations d'ordre entre sections (dotation aux amortissements)	22 371,00	Adopté à l'unanimité
Total des recettes d'ordre d'investissement		166 151,81	
TOTAL		633 647,09	

Restes à réaliser 2017 : 103 012,00

TOTAL des recettes d'investissement cumulées : 736 659,09

M. André GENNA souhaite lire une déclaration au nom des élus d'opposition « Loupian Esprit Village » :

« Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Le vote du budget représente un moment clé de la vie municipale. N'ayant pas été conviés lors des débats d'orientation budgétaire, vous nous permettrez de vous donner notre avis maintenant.

Comme l'an passé, nous estimons que le budget que vous nous présentez ce soir manque de lisibilité, d'imagination et d'ambition.

Un budget qui manque de lisibilité :

Ce budget primitif manque cruellement de lisibilité. La comparaison avec les budgets précédents s'avère beaucoup plus compliquée en raison des transferts de compétences et de l'absence d'explications justificatives sur leurs incidences financières.

L'analyse du budget laisse apparaître que nombre de dépenses, surtout dans la rubrique fonctionnement, ne sont pas affectées dans les chapitres qui devraient leur être destinés. Dans le meilleur des cas, c'est de la négligence ou bien, j'ose à peine l'imaginer, a-t-on voulu compliquer les affectations afin de détourner notre attention de certains sujets ?

Un budget qui manque d'imagination :

Dans une petite commune comme la nôtre, et suite au désengagement de l'État quant aux dotations, il est impératif de faire des économies, d'éviter le gaspillage. Nous vous avons donné plusieurs pistes, notamment concernant la masse salariale, mais non seulement vous n'en avez pas tenu compte, mais, pire, vous aggravez la situation, sans proposer d'autres solutions pérennes, moins coûteuses et plus visionnaires.

Depuis votre élection en 2014, nous avons perdu près de 26% d'autofinancement.

L'aliénation de biens communaux est la seule solution que vous avez trouvée afin de permettre le maintien de cette capacité d'autofinancement.

Cette option est très dangereuse, et conduira inexorablement à un réel appauvrissement du patrimoine de la commune, et à terme à une augmentation conséquente des impôts puisqu'il ne restera plus que cette option.

Un budget qui manque d'ambition :

Pas de projets nouveaux dans les tuyaux, vous ne faites que gérer les affaires courantes. Vous vous êtes contentés de terminer, tant bien que mal, une tranche du projet de voirie initié par la précédente mandature. Je dis tant bien que mal, alors que je devrais dire dans la douleur, car ce chantier s'est éternisé, préjudiciant la population et surtout nos commerçants, sans aucune contrepartie pour la commune puisque à aucun moment, nous n'avons entendu parler de pénalités de retard. Et enfin, cerise sur le gâteau, une fois terminé il a fallu casser ce qui venait d'être fait pour un écoulement du pluvial devant le Tabac.

Enfin pour conclure, je dois vous faire part d'une réflexion qui m'a choqué et qui permettra aux Loupianais de mieux comprendre votre modèle de gestion.

Lors du Conseil du 20 mars dernier, je déplore que notre adjoint à l'urbanisme se soit illustré par ses propos, en disant « Moi je suis socialiste, et je préfère embaucher un fonctionnaire que de faire travailler un privé ». Je déplore également l'acquiescement de la tête de la première adjointe, la seule note d'espoir, s'il en est une pour notre commune, est l'air gêné que vous, Monsieur le Maire, avez pris en entendant cette réflexion.

Toutefois, notre conviction est que l'évolution de notre village, ne doit pas être menée par une idéologie politique. Ce qui compte, c'est d'apporter les bonnes solutions afin d'aider nos concitoyens, nos entreprises, et nos associations dans leur quotidien.

Pour nous, la solution n'a pas de couleur politique, elle est adaptée ou elle ne l'est pas.

Loupian mérite mieux que ce que vous nous proposez ce soir. Et nous n'entendons ni partager votre passif, ni les orientations néfastes pour notre village que vous proposez.

En conséquence, en en cohérence avec ce que nous avons toujours défendu, nous sommes dans l'obligation de nous prononcer contre ce budget primitif 2018. »

M. le Maire rappelle que des efforts de rationalisation des services ont déjà été entrepris et vont se poursuivre afin de ne pas faire peser le coût du désengagement de l'État aux contribuables loupianais. Ainsi, malgré une baisse considérable des dotations de l'État (-119 000€ sur la dotation globale de fonctionnement depuis 2011 ; - 49 000€ sur les dotations de solidarité rurale et de péréquation entre 2017 et 2018), 2 départs en retraite n'ont pas été remplacés au sein des services administratifs et les frais de fonctionnement courant sont constamment renégociés à la baisse. Les prochains départs à la retraite, y compris aux seins de services opérationnels, ne seront pas systématiquement remplacés. Ces efforts permettent ainsi de maintenir des taux de fiscalité parmi les plus bas du Bassin de Thau.

Le Conseil ADOPTE dans son ensemble le budget primitif 2018 présenté par le Maire.

Votes pour : 13 (treize)

Votes contre : 2 (deux): André GENNA et Sabrina VICENS

Abstentions : -

VI. **Subventions aux associations – Délibération n° 2701**

Le Conseil décide l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2018 :

Scène nationale de Sète	500
Ligue contre le cancer	230
Thautalement Fit	230
Syndicat des Chasseurs	230
Cercle historique loupianais	500
Sports et détente loupianais	250
Comité des fêtes	15 500
Archéofactory	250
Mieux vivre	700
F.N.A.C.A.	300
Sapeurs pompiers	850
Ecole intercommunale des pompiers	390
S.P.A. Maurin	60
Résistance & Déportation	100
Ecole du chat libre	350
Souvenir français	150
Judo club loupianais	300
Le cochonnet loupianais	400
Fondation du patrimoine	100
BLAC	4 450
SNSM	800
Collège association sportive	300
Rugby des vignes de Thau	200
Espace 025 RJJ	250
Micro d'Or	100
Tri Nature	650
Les motos de l'espoir	200
ACAAOL	250
Le Cercle Occitan	100
Prévention routière	80

Approuvé à l'unanimité

VII. **Tableau des effectifs – Délibération n° 2702**

Considérant la nécessité de recruter un emploi non permanent afin de pourvoir le poste vacant au 1^{er} mai au sein du service communication, le Conseil décide de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet en contrat à durée déterminée du 01/05/2018 au 30/04/2019.

André GENNA s'interroge sur la nécessité de pourvoir le poste de chargé de communication. Il estime que le site Internet étant achevé, les membres de la commission communication pourraient prendre en charge le travail de communication. M. le Maire répond que le poste de chargé de communication recouvre de nombreuses tâches : au-delà de la conception et de la réalisation des supports de communications (Site Internet, réseaux sociaux, Echo de Loupian, lettre d'info, bulletin interne, panneau d'information lumineux, manifestations culturelles, expositions, médiathèque, centre de loisirs, relations médias, ...) le poste comprend l'organisation des manifestations culturelles (y compris la régie de recette) et officielles (protocole). Bernard VIDAL ajoute qu'il s'agit d'un poste clé dans une administration et qu'il justifie largement un temps complet.

Approuvé à la majorité, une voix conte (André GENNA)

VIII. **Adhésion au groupement de commande Hérault énergies pour « l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » - Délibération n° 2703**

Considérant que les syndicats de l'Hérault, du Gard, et de l'Aude ont décidé de s'unir pour initier et porter un groupement de commandes, le Conseil autorise le Maire à signer la nouvelle convention constitutive du groupement.

Approuvé à l'unanimité

IX. **Médiathèque – Régulation des collections – Délibération n° 2704**

Le Conseil définit la politique de régulation des collections de la médiathèque municipale et fixe les critères et les modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections de la médiathèque municipale.

Approuvé à l'unanimité

X. **Travaux du camping – Demande de subvention au Département de l'Hérault – Délibération n° 2705**

Le Conseil approuve les travaux de mise aux normes du camping municipal et autorise le maire à solliciter les subventions maximales du Département.

Approuvé à l'unanimité

XI. **Questions diverses**

Sabrina VICENS se fait l'écho d'ostréiculteurs de Saint Félix qui signalent des nids de poules importants sur les chemins d'accès aux mas conchylicoles.

M. le Maire répond que des signalements ont été faits auprès des services de Sète Agglopôle, compétente en la matière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

 Le Maire,

Alain VIDAL